

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-3-3

Séance du vendredi 8 décembre
2017

**DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL
CONVENTION TYPE DE DENEIGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
HORS AGGLOMERATION**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-3-3-2 du 24 juin 2016 redéfinissant les niveaux de service des routes départementales pour la viabilité hivernale,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports lors de sa réunion du 16 octobre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le modèle de convention-type fixant les modalités d'intervention des communes qui le souhaitent en matière de déneigement sur les routes départementales situées hors agglomération ;
- Autorise la Présidente à signer, avec les communes qui en feront la demande, les conventions établies selon ce modèle, et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité